

22, 23, 24  
AOÛT 2018

4ÈME ÉDITION

# JOURNÉES D'ÉTUDES ESTIVALES

PARIS, LE 22, 23, 24 AOÛT 2018



université  
d'été des élus

**ELIGIBLE AU DIF-ÉLUS**

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES ÉLUS EST ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC :



PREMIÈRE  
JOURNÉE

Mercredi 22 août



## INTERCOMMUNALITÉ : ENJEUX ET PERSPECTIVES

*Virginie CAROLO - maire de Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime) et vice-présidente de l'Agglomération Caux-Vallée de Seine*

L'intercommunalité a connu des évolutions marquantes ces dernières années. Les compétences de plus en plus élargies des communautés urbaines et d'agglomération impliquent de nouveaux enjeux en terme de gouvernance locale qui sont autant de défis lancés aux élus pour la gestion intercommunale.



## LA LAÏCITÉ : LE GUIDE DE L'ÉLU.E

*Valérie AREKIAN - Chargée d'enseignement en droit administratif à la Faculté de Droit et de Sciences politiques de Lille (Université de Lille 2), spécialiste des questions de Laïcité, elle est membre de L'Observatoire sur le pluralisme des cultures et des religions*

Les élu.es sont de plus en plus confronté.s dans leur quotidien aux questions relatives à la laïcité. Sujette à des polémiques voire des conflits, la laïcité implique une parfaite connaissance des textes législatifs et réglementaires.

# PROGRAMME

DEUXIÈME  
JOURNÉE

Jeudi 23 août



## LA MARQUE PERSONNELLE DE SON TERRITOIRE

*Jacques BREILLAT, Maire de Castillon la Bataille et Conseiller départemental de Gironde*

Depuis quelques années, la réflexion sur la marque personnelle d'une collectivité devient un enjeu majeur pour tout élu.e qui souhaite mieux incarner son territoire au quotidien, le rendre plus attrayant et plus visible, attirer de nouveaux partenaires économiques et sociaux, ou d'une manière générale offrir de nouvelles opportunités et contacts.



## INITIER DES PROJETS CULTURELS DANS L'ESPACE PUBLIC

*Stanislas BELHOMME, Président du MAUSA / Bernard GARNIER DE LABAREYRE (Galerie Villa Violet)*

Stratégies et outils pour développer des projets culturels innovants au sein des territoires (Communes, intercommunalités, etc.). Retour d'expérience sur 10 ans de projets culturels consacrés à l'art urbain et à l'art contemporain, comment les valoriser ? Principaux enseignements.

SOIRÉE

Jeudi 23 août de 20h00 à 21h30

Invitation à une soirée culturelle dans un théâtre parisien.

# PROGRAMME

TROISIÈME  
JOURNÉE

Vendredi 24 août



## L'ART DE L'ÉLOQUENCE

*Bruno GOSSELIN, Expert en lobbying et communication, intervenant à l'ENA, HEC, l'ESSEC et l'IHEDN*

L'art de la dialectique, les principales techniques oratoires, les règles du discours contradictoire, le choix des mots et des meilleures pratiques gestuelles pour convaincre avec efficacité et intégrité son auditoire ou son interlocuteur...



## TERMINER SON MANDAT EN DÉVELOPPANT UNE STRATÉGIE PROSPECTIVE

*Jean-Paul LEGRAND, Directeur de l'Institut Supérieur des Elus, ancien assistant parlementaire, directeur de cabinet et maire adjoint à l'urbanisme.*

Si il est élaboré à temps, le diagnostic territorial peut être un outil de mobilisation rassemblant une diversité de partenaires qui s'engageront de manière déclarée ou non en faveur de votre action.



# TARIFS

22, 23, 24 AOÛT

Le coût des 3 jours de formation comprend tous les cours dispensés dans le programme et la soirée culturelle. Les supports de présentation des intervenants sont également remis aux participant.e.s qui le souhaitent.

N.B : Nos tarifs s'entendent tous frais compris pour les prestations de formation dispensées sur les 3 jours et pour la soirée culturelle. Ils ne comprennent pas les frais de transport, de repas et d'hébergement. Pour le DIF-élus, possibilité d'être remboursé des frais sur justificatif en déposant le dossier prévu à cet effet auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, conformément au cadre réglementaire.

L'inscription à l'Université d'été des élu.es est conditionnée soit par l'engagement de la collectivité, soit par la constitution d'un dossier DIF-élus **avant le 19 juin 2018** pour lequel nous vous accompagnons.

## Grille tarifaire :

Collectivités de moins de 10 000 habitants pour 1 élu : 1500 euros pour les 3 jours  
Collectivités de plus de 10 000 à 100 000 habitants pour 1 élu : 2550 euros pour les 3 jours  
Collectivités de plus de 100.000 habitants pour 1 élu : 3000 euros pour les 3 jours

Possibilité de participer par demi-journée soit :  
250 euros pour une collectivité de moins de 10 000 habitants,  
425 euros pour une collectivité de 10 000 à 100 000 habitants,  
500 euros pour une collectivité de plus de 100 000 habitants.

Tarif dans le cadre du DIF-élus quel que soit le nombre d'habitants : **750 euros / la journée**

\* exonération de TVA - CGI

Contact : 01 48 78 06 60 / inscription@iepp.fr